



# Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

---

Tonnerre, le 3 janvier 2017

## NOTE DE PRÉSENTATION COMITÉ SYNDICAL

*Mercredi 11 janvier 2017 à 18h30, salle polyvalente de Ravières*

### I. Rappel de l'ordre du jour

La réunion du Comité Syndical du 11 janvier 2017 sera essentiellement axée autour de la définition du budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon. L'ordre du jour abordera les points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 novembre 2016
- Informations sur les décisions du Président, notamment le choix du prestataire pour l'étude complémentaire topographique dans le cadre du P.A.P.I..

#### FINANCES

- Budget primitif 2017
- Cotisations 2017

#### PÔLE GEMAPI

- Aménagement du ruisseau du Landion dans la traversée d'Etourvy
- Aménagement de l'Armançon dans la traversée de Tonnerre
- Aménagement de la mare communale de Vezannes
- Acquisition de tablettes

#### PÔLE ANIMATIONS

- Acquisition de données préalables aux études d'hydrologie de bassin versant
- Contrat d'animation agricole avec la C.A.A.P.R.E.<sup>1</sup>
- Mise à disposition de la responsable du pôle animation au profit du S.D.D.E.A.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (Chambre d'agriculture 21)

- Demande de financement pour l'organisation de la convention Armançon.

#### PÔLE ADMINISTRATIF

- Prestation juridique en vue des évolutions de gouvernance
- Demande de subvention pour la communication
- Approbation du rapport d'activité

## II. FINANCES

### • BUDGET PRIMITIF 2017

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon doit définir son budget primitif dans les deux mois suivant son Débat d'Orientation Budgétaire, donc avant le 29 janvier 2017.

Celui-ci a été travaillé sur la base des demandes émanant des secteurs, des échanges avec le bureau syndical et selon les 5 principes du Débat d'Orientation Budgétaire actés lors de la séance du mercredi 29 novembre 2016 (cf. projet de compte-rendu adressé avec la présente note)

Après étude du projet détaillé dans les pages suivantes, il sera proposé aux délégués de délibérer sur cette proposition selon le modèle de délibération suivant :

Balance générale 2017 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 180 861,16 €	2 180 861,16 €
Section d'investissement	127 300,00 €	127 300,00 €
Total	2 308 161,16 €	2 308 161,16 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Eric COQUILLE, délibère sur le Budget Primitif 2017.

Monsieur le Président procède au vote du Budget Primitif 2017 :

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

---

<sup>2</sup> Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la dépollution

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ADOPTE le Budget Primitif 2017.

### ***i. Section « Investissement »***

Les dépenses et recettes de la section « Investissement » concernent uniquement les opérations réalisées sur les biens propres du Syndicat :

- Le bâtiment accueillant le siège ;
- Le matériel informatique ;
- Les véhicules ;
- Le petit matériel (pour le bûcheronnage par exemple) ;
- Le mobilier.

Ce budget est équilibré à hauteur de 127 300,00 €. A noter qu'un budget est proposé pour procéder à des acquisitions foncières mais que les modalités d'intervention sur ce sujet seront définies dans le cadre du débat sur l'ambition du SMBVA qui sera conduit dans le courant du premier semestre 2017. Tout investissement de ce type fera l'objet d'une délibération en Comité Syndical.

DEPENSES 2017		Opérations financières	Tablettes Terrain	Voiture	2 ordinateurs 2 video 2 écrans	Mobilier	Acquisition foncière	TOTAL
	report 2016	45 300 €						45 300 €
1641	Remboursement emprunt	27 000 €						27 000 €
21	Acquisition de foncier						25 000 €	25 000 €
2158	Matériel Technique		8 000 €					8 000 €
2182	Matériel Transport			13 000 €				13 000 €
2183	Matériel Informatique				7 000 €			7 000 €
2184	Acq. Mobilier					2 000 €		2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>72 300 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>127 300 €</b>

RECETTES 2017		Opérations financières	Tablettes Terrain	Voiture	2 ordinateurs 2 video 2 écrans	Mobilier	Acquisition foncière	TOTAL
001	Excédent reporté 2016							0 €
1068	Affectation de résultat de fonctionnement	45 300 €						45 300 €
10222	(FCTVA) divers	2 000 €						2 000 €
1326	AESN						20 000 €	20 000 €
2818	Amortissement	60 000 €						60 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 300 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>127 300 €</b>

## ***ii. Section « Fonctionnement »***

Les tableaux suivants présentent la synthèse du budget de fonctionnement :

### **- Résultat reporté (ligne verte)**

Le résultat reporté de l'exercice budgétaire est estimé à 84 000 €, qui sont affectés aux recettes en fonctionnement général.

### **- Colonnes « Années antérieures » (en bleu)**

Afin que le reste à charge 2017 pour les collectivités adhérentes porte uniquement sur les opérations nouvelles, sont affectés dans ces colonnes les mouvements budgétaires liés aux dépenses et aux recettes attendues en 2017 pour des opérations déjà budgétées sur des exercices budgétaires antérieurs et ayant fait l'objet d'un appel à cotisation.

### **- Dépenses imprévues (ligne rose)**

Il est proposé d'inscrire de manière affectée le solde excédentaire attendu des années antérieures afin de ne pas tronquer le calcul de la cotisation 2017.

### **- Le fonctionnement général (colonne 1)**

Les dépenses de fonctionnement général concernent les dépenses inhérentes au fonctionnement de la structure. Les recettes concernent les forfaits de fonctionnement structurel attribués par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour chacun des postes techniques.

### **- Le pôle GEMAPI (colonne 2)**

Les montants affectés dans cette colonne concernent les dépenses directes liées à l'exercice de la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » qui consiste à la réalisation d'études et de travaux en maîtrise d'ouvrage pour l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et la réduction de l'impact des inondations.

La sous colonne « 2017 » présente les coûts liés aux postes ainsi qu'aux opérations menées par les techniciens : 1 ETP de responsable de pôle, 4 ETP de techniciens rivières de secteur et 1 ETP de chargé de mission hydromorphologie. Le détail est précisé dans le chapitre suivant.

### **- Le pôle Animation (colonne 3)**

Le pôle Animation concerne le portage des outils de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) : animation de la Commission Locale de l'Eau, planification politique des objectifs en matière de gestion globale de l'eau, concertation institutionnelle et inventaire des zones humides du bassin versant (2 agents pour 1,5 ETP).
- Le Contrat Global Armançon (C.G.A): programmation pluriannuelle d'études et travaux pour tous les maîtres d'ouvrage avec pour objectif l'atteinte du bon état des eaux (1 ETP d'animation générale et 2 agents pour 1,5 ETP d'animation agricole).

- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) : programmation pluriannuelle d'études et de travaux en matière de gestion du risque d'inondations (1 ETP).
- Le développement d'une compétence sur l'hydrologie de bassin versant, intégrant en particulier les enjeux de ruissellement (1 ETP à compter du 2<sup>ème</sup> semestre).

La sous-colonne « 2017 » reflète les écritures liées à la masse salariale ainsi qu'aux opérations qui sont détaillées dans un paragraphe ultérieur.

- **Le pôle Administratif (colonne 4)**

La sous-colonne « années antérieures » précise les recettes attendues correspondant au remboursement de la mise à disposition à 17,5 h par semaine de l'assistante administrative à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » sur le deuxième semestre 2016.

Dans la sous-colonne « 2017 », les dépenses représentent le montant des salaires des agents du pôle administratif : fonction de direction générale, pôle comptabilité et ressources humaines (3 agents pour 1,5 ETP) ainsi que l'assistance administrative (1 agent). Sont également intégrées deux opérations nouvelles : la réalisation du document unique (cf. délibération 67-2016) ainsi que le recours à une prestation juridique pour l'accompagnement des évolutions statutaires prévues en 2018 avec la substitution des communautés de communes aux communes dans la gouvernance du Syndicat. Les recettes comprennent le remboursement de la mise à disposition à 17,5 h par semaine de l'assistante administrative à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » sur le premier trimestre ainsi que les subventions sollicitées pour les deux opérations pré-citées.

- **Le reste à charge (ligne rouge)**

Le reste à charge global pour les collectivités adhérentes s'élève à 443 422 €.

**SMBVA**  
B.P. 2017

charges de Fonctionnement générales - Dépenses et recettes

		1	2		3		4		5
		Total dépenses générales de fonctionnement 2017	Pôle GEMAPI		Pôle Animation		Pôle Administratif		Total BP FCTT 2017
			Années antérieures	2017	Années antérieures	2017	Années antérieures	2017	
60611	Eau	700,00 €							700,00 €
60612	chauffage -Electricité	3 000,00 €							3 000,00 €
60613	Chauffage urbain								0,00 €
60622	Carburant	5 000,00 €							5 000,00 €
60631	Fourniture d'Entretien	200,00 €							200,00 €
60632	Fourniture petit équipement	1 000,00 €							1 000,00 €
60633	fournitures de voirie	0,00 €							0,00 €
60636	Vêtements	2 000,00 €							2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €							3 000,00 €
611	Prestation services	12 000,00 €				59 500,00 €			71 500,00 €
6132	Location immobilière	6 000,00 €							6 000,00 €
6135	location mobilière	4 500,00 €							4 500,00 €
614	Charges locatives	1 000,00 €							1 000,00 €
61521	Entretien terrain en propriété								0,00 €
615221	Entretien de bâtiments	1 000,00 €							1 000,00 €
615231	Entretien		473 000,00 €	684 000,00 €					1 157 000,00 €
61551	Entretien véhicules	3 000,00 €							3 000,00 €
61558	Réparations autres	2 000,00 €							2 000,00 €
6156	Maintenance	3 000,00 €							3 000,00 €
616	Assurances	8 000,00 €							8 000,00 €
6182	Documentation	1 000,00 €							1 000,00 €
6184	formation professionnelle	1 000,00 €							1 000,00 €
6185	Frais de colloque								0,00 €
6218	Personnel extérieur								0,00 €
6225	Indemnités perceuteur	500,00 €							500,00 €
6226	Honoraires	2 000,00 €		0,00 €	25 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00 €		61 000,00 €
6231	annonces								0,00 €
6232	relations publiques	2 000,00 €							2 000,00 €
6236	Catalogue & Imprimés	500,00 €							500,00 €
6238	Divers								
6251	Voyages & Déplacements	8 000,00 €				1 300,00 €			9 300,00 €
6256	Missions								0,00 €
6257	Réception	3 000,00 €							3 000,00 €
6261	Affranchissements					10 000,00 €			10 000,00 €
6262	Téléphone	10 000,00 €							10 000,00 €
627	Frais de banque	500,00 €							500,00 €
6281	Cotisation organismes	1 000,00 €							1 000,00 €
6284	redevances pour serv rendus	250,00 €							250,00 €
637	taxes et impôts sur véhicules	500,00 €							500,00 €
<b>Chapitre 011</b>		<b>95 650,00 €</b>	<b>473 000,00 €</b>	<b>684 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>84 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>874 450,00 €</b>
6332	cotisation FNAL			147,90 €		162,95 €		53,06 €	363,91 €
6336	CDG			1 996,65 €		1 549,83 €		716,31 €	4 262,79 €
64111	rémunération principale			23 500,00 €		25 000,00 €		52 200,00 €	100 700,00 €
64112	NBI supplement familial			1 800,00 €		900,00 €		2 400,00 €	5 100,00 €
64118	Primes			27 900,00 €		21 400,00 €		15 860,00 €	65 160,00 €
64131	remuneration non titulaire			102 000,00 €		97 050,00 €		800,00 €	199 850,00 €
64162	Emploi d'avenir			0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
6451	cotisation URSSAF			44 784,00 €		40 662,00 €		309,60 €	85 755,60 €
6453	coitisation caisse retraite			11 750,00 €		12 500,00 €		26 100,00 €	50 350,00 €
6454	cotisation pôle emploi			7 961,60 €		7 228,80 €		55,04 €	15 245,44 €
6455	coitisation Assurance Personnel	15 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	15 000,00 €
6456	FNC			0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
6475	médecine du travail			621,18 €		579,39 €		222,85 €	1 423,42 €
<b>Chapitre 012</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>222 461,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>207 032,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>98 716,86 €</b>	<b>543 211,16 €</b>
6531	Indemnités Pt VicePT	65 500,00 €							65 500,00 €
6532	Frais mission								0,00 €
6533	Cotisation caisse retraite élus	10 000,00 €							10 000,00 €
6535	formation professionnelle	1 000,00 €							
657348	Subvention aux communes	300,00 €							300,00 €
6574	Subv aux associations			3 000,00 €		4 000,00 €			7 000,00 €
66111	Intérêts emprunt	12 000,00 €							12 000,00 €
6615	intérêts compte courant	2 400,00 €							2 400,00 €
6718	charges exceptionnelles	1 000,00 €							1 000,00 €
675	valeur des immobilisations cédées								0,00 €
676	différence sur transfert								0,00 €
6811	Amortissements	60 000,00 €							60 000,00 €
	virement à la section d'investissement								
22	dépenses imprévues (7,5%)		97 000,00 €		3 000,00 €		6 000,00 €		106 000,00 €
	sous-total	152 200,00 €	97 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	159 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>262 850,00 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>909 461,33 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>295 832,97 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>108 716,86 €</b>	<b>2 180 861,16 €</b>
RECETTES		Total dépenses générales de fonctionnement 2017	Années antérieures	Pôle GEMAPI 2017	Années antérieures	Pôle Animation 2017	Années antérieures	Pôle Administratif 2017	Total BP FCTT 2017
22	résultat reporté	84 000,00 €							84 000,00 €
6419	Remboursement salaires			0,00 €	8 000,00 €	8 816,00 €	6 000,00 €	3 214,24 €	26 030,24 €
6459	Remboursement sur charges								0,00 €
70878	Remboursement frais autres								0,00 €
7471	Etat					15 004,08 €			15 004,08 €
74718	Etat emploi aidé								0,00 €
7472	Conseil Régional		28 500,00 €						28 500,00 €
7473	Conseil Général								0,00 €
74748	Participation communes			0,00 €					0,00 €
74758	Part. comcom								0,00 €
7477	Europe		40 000,00 €	60 064,56 €		24 792,80 €			124 857,36 €
7478	Agence de l'eau	83 000,00 €	501 500,00 €	656 130,67 €	20 000,00 €	185 258,47 €		13 158,34 €	1 459 047,48 €
758	produits divers								
	sous total recettes	167 000,00 €	570 000,00 €	716 195,22 €	28 000,00 €	233 871,35 €	6 000,00 €	16 372,58 €	1 737 439,16 €
74748	Cotisations communes 2017	95 850,00 €		193 266,11 €		61 961,61 €		92 344,28 €	443 422,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES 2017</b>		<b>262 850,00 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>909 461,33 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>295 832,97 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>108 716,86 €</b>	<b>2 180 861,16 €</b>

### iii. Opérations 2017 Pôle GEMAPI

## PROGRAMMATION DES OPERATIONS 2017 (nouvelles et reportées) Montants inscrits au BP 2017

AC = Armanche-Créaton / AAv = Armançon Aval / AAm = Armançon Amont / BOO = Brenne Oze Ozerain

n°	Nature de l'opération	secteur	montant prévisionnel TTC inscrit au BP	% sub potentiel
1	programme d'entretien : bûcheronnage Ripisylve Armanche (tr 2015)	AC	47 000 €	40
2	Etude restauration morphologique Armanche Courtaoult Davrey (clapets)	AC	15 000 €	95
	<b>SOUS TOTAL AC années antérieures (report)</b>		<b>62 000 €</b>	
3	programme d'entretien : bûcheronnage Ripisylve Armanche (tr 2017)	AC	50 000 €	40
4	Petite action restauration morphologique	AC	20 000 €	80
	<b>SOUS TOTAL AC 2017 appelant cotisation</b>		<b>70 000 €</b>	
5	travaux restau morpho Armançon Perrigny + moulin Saint Pourcin	Aav	36 000 €	95
6	maîtrise d'œuvre restau morpho Armançon Perrigny	Aav	5 000 €	95
7	travaux restau morpho Armançon Tonnerre	Aav	60 000 €	95
8	maîtrise d'œuvre restau morpho Armançon Tonnerre	Aav	5 000 €	95
9	mes acc STEP Vergigny : restau morpho ru Bouilly + frayères Armançon	Aav	50 000 €	80
10	Étude connaissance secteur Aisy-Fulvy conséquences étagement	Aav	40 000 €	80
11	maîtrise d'œuvre restau morpho Armançon Fulvy	Aav	25 000 €	80
12	Etude restau morpho Armançon Argentenay-Ancy IL-Lézennes	Aav	35 000 €	80
13	réserve Bas-Rebourseaux	Aav	20 000 €	95
	<b>SOUS TOTAL AAV années antérieures (report)</b>		<b>276 000 €</b>	
14	Mes acc Tonnerre	Aav	30 000 €	95
15	Aménagement milieux annexe noues paquin Chéu	Aav	40 000 €	80
16	Restau morpho ru de Baon traversée St Martin et Commissey	Aav	80 000 €	95
17	Aménagement mare Vézannes	Aav	8 000 €	80
18	Petites actions de restauration morphologique	Aav	20 000 €	80
19	Étude connaissance espace mob, chp exp, biodiv (4 sites secteur aval)	Aav	40 000 €	80
	<b>SOUS TOTAL 2017 AAV appelant cotisation</b>		<b>218 000 €</b>	
20	mes acc STEP Sombernon : reouverture Brenne + traitement tertiaire ZH	BOO	50 000 €	80
21	Etude restauration morphologique Brenne traversée Montbard	BOO	35 000 €	80
22	travaux restau morpho Oze Venarey les Laumes (moulin Mansier)	BOO	50 000 €	95
	<b>SOUS TOTAL BOO années antérieures (report)</b>		<b>135 000 €</b>	
23	Restau morpho méandre Montbard + sentier pedago	BOO	10 000 €	80

24	Clôtures + abreuvoirs (problématique tuberculose)	BOO	10 000 €	80
25	Restau morpho Ozerain Villberny (seuil infranchissable)	BOO	20 000 €	80
26	Clôtures+abreuvoirs ru de Jagey Jailly-les-Moulins	BOO	8 000 €	80
27	Petite continuité Ru de Verpant Flavigny sur Ozerain	BOO	7 500 €	80
28	Clôtures+abreuvoirs ru de Verpant Flavigny-sur-Ozerain	BOO	7 500 €	80
29	Renaturation Brenne + traitement tertiaire STEP Somberton	BOO	50 000 €	80
30	Renaturation Brenne Aubigny-les-Somberton	BOO	10 000 €	80
31	Banquettes végétalisées Brenne Uncey-le-Franc	BOO	5 000 €	80
32	Petite continuité ru de Marcellois	BOO	5 000 €	80
33	Lit mineur Brenne Vitteaux	BOO	8 000 €	80
34	Banquettes végétalisées Lochère Pouillenay	BOO	10 000 €	80
35	Lit mineur Brenne Seigny	BOO	8 000 €	80
36	Clôture+abreuvoirs Brenne Seigny	BOO	8 000 €	80
37	Banquettes végétalisées Brenne Saint-Rémy	BOO	23 000 €	80
	<b>SOUS TOTAL 2017 BOO appelant cotisation</b>		<b>190 000 €</b>	
50	Restauration de la Saussiotte, Semur en A	Aam	36 000 €	80
61	Etude diagnostic restau morpho traversée Genay	Aam	10 000 €	80
47	Restau morpho Rubillon, Chally sur A	Aam	28 000 €	80
48	Aménagement lit mineur pont, Viserny	Aam	8 000 €	80
49	Abreuvoirs x2, Viserny	Aam	6 000 €	80
51	Aménagement milieu annexe, Buffon	Aam	15 000 €	80
52	Aménagement milieu annexe, Rougemont	Aam	10 000 €	80
53	Aménagement milieu annexe, mare tampon Clamerey	Aam	8 000 €	80
54	Abreuvoir, Clamerey	Aam	3 000 €	80
55	Reprise banquettes, Athie	Aam	1 000 €	80
56	Aménagement lit mineur, ruisseau de Prèle, Quincy le V	Aam	16 000 €	80
57	Étude restau morpho traversée Genay	Aam	5 000 €	95
58	Renat ru Pré prunelle, Jeux les B	Aam	25 000 €	80
59	Aménagement milieu annexe, frayere, Genay	Aam	15 000 €	80
60	Mise en défens, abreuvoir et passages sur le ru pré champagne, Forléans	Aam	20 000 €	80
	<b>SOUS TOTAL 2017 AAM appelant cotisation</b>		<b>206 000 €</b>	
	<b>récap prog 2017 appelant cotisation</b>		<b>684 000 €</b>	
	<b>récap prog 2017 totale</b>		<b>1 157 000 €</b>	



DEPENSES 2017		Total animation Pôle GEMAPI 831-1009	SECTEUR ARMANCON AMONT	SECTEUR BRENNE OZERAIN - OZE	SECTEUR ARMANCON AVAL	SECTEUR ARMANCE - CREANTON	DIVERS TRAVAUX (urgence)	Total Opérations	TOTAL
							16312		
60632	Fournitures petit équipement	0,00						-	-
60636	Vêtements de travail	0,00						-	-
61523	Entretien	0,00	206 000,00	190 000,00	218 000,00	70 000,00		684 000,00	684 000,00
6184	formation	0,00						-	-
6226	Honoraires	0,00						-	-
6231	Annonces - Insertions	0,00						-	-
6251	Voyages & Déplacements	0,00						-	-
	<b>Chapitre 011</b>	<b>0,00</b>	<b>206 000,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>218 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>684 000,00</b>
6332	FNAL	147,90						-	147,90
6336	Centre de Gestion	1 996,65						-	1 996,65
64111	Rémunération Titulaire	23 500,00						-	23 500,00
64112	NBI et Supplement Familial	1 800,00						-	1 800,00
64118	Primes	27 900,00						-	27 900,00
64131	Rémunération non titulaires	102 000,00						-	102 000,00
64162	emploi d'avenir	0,00						-	-
	URSSAF	44 784,00						-	44 784,00
	CNRAFL	11 750,00						-	11 750,00
6454	ASSEDIC	7 961,60						-	7 961,60
6455	Assurances du personnel	0,00						-	-
6456	Cotisations FNC	0,00						-	-
6475	Médecine du travail	621,18						-	621,18
	<b>Chapitre 012</b>	<b>222 461,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 461,33</b>
6574	Subvention aux assoc et pers privées	3 000,00						-	3 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>225 461,33</b>	<b>206 000,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>218 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>909 461,33</b>

RECETTES 2017		Total animation Pôle GEMAPI 831-1009	SECTEUR ARMANCON AMONT	SECTEUR BRENNE OZERAIN - OZE	SECTEUR ARMANCON AVAL	SECTEUR ARMANCE - CREANTON	DIVERS TRAVAUX (urgence)	Total Opérations	TOTAL
								- €	-
70878	Remboursement frais autres	- €						- €	-
74712	Etat	- €						- €	-
7472	Conseil Régional	- €						- €	-
7473	Conseil Départemental	- €						- €	-
74748	Participation communes	- €						- €	-
74751	Participation comcom	- €						- €	-
7477	Europe	60 064,56 €						- €	60 064,56
74718	Agence de l'eau	113 230,67 €	164 000,00 €	152 000,00 €	190 900,00 €	36 000,00 €		542 900,00 €	656 130,67
		- €						- €	-
	<b>TOTAL</b>	<b>173 295,22 €</b>	<b>164 000,00 €</b>	<b>152 000,00 €</b>	<b>190 900,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>542 900,00 €</b>	<b>716 195,22 €</b>
	variation du fond de roulement							- €	
	reste à charge sur cotisation	- 52 166,11 €	- 42 000,00 €	- 38 000,00 €	- 27 100,00 €	- 34 000,00 €	- €	- 141 100,00 €	- 193 266,11

## *iv. Opérations Pôle Animation*

### 1. Convention Armançon 2017

A la suite de la suggestion de plusieurs maîtres d'ouvrage du bassin versant, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) demande au SMBVA de tenir une journée d'échanges réunissant l'ensemble des intervenants sur la gestion de l'eau (gestionnaires d'eau potable, d'assainissement, de milieux, etc.). Cette journée sera l'occasion d'aborder les enjeux d'une gestion intégrée et coordonnée de l'eau, telle que la déclinent les programmations du C.G.A. et du P.A.P.I.. Cet évènement se tiendra à la fin du premier semestre.

### 2. Etude topo P.A.P.I.

Dans le cadre de la modélisation en cours des inondations par débordement des cours d'eau principaux du bassin versant, il est nécessaire de procéder à des relevés topographiques d'ouvrages structurants susceptibles d'influencer les écoulements sur les secteurs Brenne-Oze-Ozerain et Armançon Amont. Cette prestation a fait l'objet d'une délibération en réunion du Comité Syndical du 29 novembre 2016.

### 3. Projet Elevage Armance

La démarche partenariale en faveur de la filière élevage sur le bassin versant de l'Armance entre en phase opérationnelle. Outre la mobilisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, plusieurs axes de travail techniques ont été identifiés, notamment sur les notions de balance entre valeur fourragère et valeur patrimoniale des habitats des prairies. Il s'agira dans un premier temps de faire appel à des intervenants spécialisés pour aborder ces notions.

### 4. Etude en régie ruissellement

Les objectifs du chargé de mission « hydrologie de bassin versant » concernent l'amélioration des transferts d'eau et de polluants entre les lieux de production et les milieux récepteurs à l'aval. Une fois les diagnostics établis, des propositions d'aménagements du bassin versant en hydraulique douce suivront. Ils aborderont les thèmes transversaux de qualité et de quantité. Après avoir recensé les données existantes, des données supplémentaires sont nécessaires au chargé de mission pour mener à bien l'étude des bassins du Cléon et de la Louesme : mesures de débits assorties de mesures pluviométriques ainsi que d'analyses qualitatives.

### 5. MémoRisk et communication C.G.A.

Dans le cadre des programmes C.G.A. et P.A.P.I., des opérations de communication sont prévues à destination du grand public, des élus et agents de collectivités, ainsi que des scolaires afin de les sensibiliser aux enjeux de qualité de l'eau et gestion du risque.

### 6. Etude en régie Zones Humides

Il est prévu que l'inventaire des Zones Humides du bassin versant soit terminé dans l'Yonne à la fin de l'année 2017. Pour assurer le respect de cet échéance, il est prévu l'accueil d'un stagiaire au côté de l'animatrice Zones Humides.

DEPENSES 2017		Total Pôle Animation	Convention Armançon 2017	Etude topo PAPI	Projet Elevage Armance	Etude en Régie Ruissellement	MémoRisk Communication CGA	Etude en régie ZH	Total opérations Pôle Animation	Total Pôle Animation
60632	Fournitures petit équipement	0,00							0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00							0,00	0,00
611	Contrats de prestations	2 500,00	5 000,00		2 000,00	50 000,00			57 000,00	59 500,00
61523	Entretien	0,00							0,00	0,00
6184	formation	0,00							0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00		20 000,00			4 000,00		24 000,00	24 000,00
6231	Annonces - Insertions	0,00							0,00	0,00
6251	Voyages & Déplacements	0,00						1 300,00	1 300,00	1 300,00
<b>Chapitre 011</b>		<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1 300,00</b>	<b>82 300,00</b>	<b>84 800,00</b>
6332	FNAL	162,95							0,00	162,95
6336	Centre de Gestion	1 549,83							0,00	1 549,83
64111	Rémunération	25 000,00							0,00	25 000,00
64112	NBI et Supplément Familial	900,00							0,00	900,00
64118	Primes	21 400,00							0,00	21 400,00
64131	Rémunération non titulaires	97 050,00							0,00	97 050,00
64162	Emploi d'avenir	0,00							0,00	0,00
6451	URSSAF	40 662,00							0,00	40 662,00
6453	CNRACL	12 500,00							0,00	12 500,00
6454	ASSEDIC	7 228,80							0,00	7 228,80
6455	Assurances du personnel	0,00							0,00	0,00
6456	Cotisations FNC	0,00							0,00	0,00
6475	Médecine du travail	579,39							0,00	579,39
<b>Chapitre 012</b>		<b>207 032,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 032,97</b>
6574	Subvention aux assoc et pers privées	0,00						4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>209 532,97</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>5 300,00</b>	<b>86 300,00</b>	<b>295 832,97</b>

RECETTES 2017		Total Pôle Animation	Convention Armançon 2017	Etude topo PAPI	Projet Elevage Armance	Etude en Régie Ruissellement	MémoRisk Communication	Etude en régie ZH	Total opérations	Total Pôle Animation
6419	Remboursement salaires	8 816,00 €							- €	8 816,00 €
6459	Remboursement sur charges	- €							- €	- €
70878	Remboursement frais autres	- €							- €	- €
74718	Etat	15 004,08 €							- €	15 004,08 €
7472	Conseil Régional	- €							- €	- €
7473	Conseil Départemental	- €							- €	- €
74748	Participation communes	- €							- €	- €
74758	Part. comcom	- €							- €	- €
7477	Europe	24 792,80 €							- €	24 792,80 €
7478	Agence de l'eau	117 058,47 €	4 000,00 €	16 000,00 €	1 600,00 €	40 000,00 €	2 400,00 €	4 200,00 €	68 200,00 €	185 258,47 €
<b>TOTAL</b>		<b>165 671,35 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>68 200,00 €</b>	<b>233 871,35 €</b>
reste à charge sur COTISATION		- 43 861,61 €	- 1 000,00 €	- 4 000,00 €	- 400,00 €	- 10 000,00 €	- 1 600,00 €	- 1 100,00 €	- 18 100,00 €	- 61 961,61 €

## *i. Opérations Pôle Administratif*

### 1. Réalisation du document unique

Tel qu'il l'a été décidé lors du dernier Comité Syndical, le SMBVA conventionnera avec le Centre de Gestion de l'Yonne pour la réalisation de son document unique.

### 2. Prestation juridique

La réglementation prévoit que les communautés de communes se voient confiées automatiquement la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, un mécanisme automatique de « représentation-substitution » s'opèrera et entraînera un retrait des communes de la composition du Comité Syndical au projet des communautés de communes. Cette étape politique est importante pour le Syndicat de l'Armançon. Le bureau restreint a défini un calendrier de travail qui sera proposé aux organes exécutifs des intercommunalités. Pour mener à bien ces échanges, il est envisagé de faire appel à deux prestations :

- La première s'intéresse aux aspects juridiques : l'objectif est de s'assurer de la procédure administrative à suivre et de traduire les éléments de gouvernance qui auront été définis entre les communautés de communes dans les futurs statuts et/ou le futur règlement intérieur. Cette prestation est estimée à 10 000 € et est éligible à une subvention de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- La seconde consiste en l'accompagnement du processus de concertation et de négociation entre les communautés de communes. Les récents échanges du bureau restreint à l'occasion de sa réunion du 8 décembre dernier ont conduit à préférer une internalisation de cette mission. Des financements seront recherchés en conséquence.

## • COTISATIONS 2017

Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 novembre 2016 a permis d'acter que la cotisation soit appelée selon la méthode suivante :

- 15 % du reste à charge sera appelé en fonction de la surface relative de la commune dans le bassin versant (données DG-FIP)
- 85 % du reste à charge sera appelé en fonction de la population relative de la commune dans le bassin versant (recensement INSEE 2013)

Pour la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », le montant de la cotisation correspond à la somme des cotisations évaluées par commune.

Tel qu'il l'a été décidé en réunion de Comité Syndical, les cotisations sont présentées à compter de la page suivante par communauté de communes au 1er janvier 2017. Les communautés de communes sont présentées par ordre alphabétique, les communes du bassin versant les composant sont ensuite détaillées également par ordre alphabétique. Les chiffres présentés pour chaque communauté de communes correspondent à la somme des valeurs individuelles pour chaque commune.

Pour financer le fonctionnement du Syndicat et après délibération, il sera proposé aux délégués que le Comité Syndical :

- ACCEPTER de fixer la cotisation au SMBVA au montant de 443 422 € ;
- AUTORISER Monsieur le Président à émettre les titres sur la base de la population municipale avec double compte suivant la publication INSEE au 01/01/2017 et de la surface communale située sur le bassin versant de l'Armançon.

COMMUNE	Surface sur BV (%)	Surface (ha) INSEE	Pop INSEE 2013	Surface retenue (ha) INSEE	Pop INSEE 2013 BV	Part Surface	Part Habitants	Total cotisation 2017
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES (2)</b>				<b>2040</b>	<b>657</b>	<b>448</b>	<b>2755</b>	<b>3203</b>
JEUGNY	81%	1585	485	1283	393	282	1645	1927
SOMMEVAL	79%	957	335	757	265	166	1110	1276
<b>CC DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (2)</b>				<b>1945</b>	<b>7654</b>	<b>427</b>	<b>32073</b>	<b>32501</b>
CHENY	40%	972	2489	385	985	85	4128	4213
MIGENNES	94%	1658	7085	1561	6669	343	27945	28288
<b>CC DE LA VALLEE DU SEREIN (5)</b>				<b>8018</b>	<b>628</b>	<b>1762</b>	<b>2631</b>	<b>4393</b>
BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	96%	2690	207	2579	198	567	832	1399
CHATEL-GERARD	34%	3067	260	1031	87	227	366	593
ETIVEY	100%	2802	211	2802	211	616	884	1500
SARRY	36%	2564	170	923	61	203	256	459
VASSY	92%	745	76	683	70	150	292	442
<b>CC DU CHAOURCOIS + CC DU VAL D'ARMANCE (39)</b>				<b>49688</b>	<b>9885</b>	<b>10919</b>	<b>41424</b>	<b>52343</b>
AUXON	97%	2549	955	2468	925	542	3874	4417
AVREUIL	100%	1033	148	1033	148	227	620	847
BALNOT-LA-GRANGE	13%	2011	131	254	17	56	69	125
BERNON	100%	1791	196	1791	196	394	821	1215
CHAMOY	95%	1670	498	1592	475	350	1990	2340
CHAOURCE	96%	3106	1141	2981	1095	655	4590	5245
CHASEREY	100%	686	58	686	58	151	243	394
CHESLEY	100%	2117	335	2117	335	465	1404	1869
CHESSY-LES-PRES	100%	2569	530	2569	530	565	2221	2785
COURSAN-EN-OTHE	100%	927	106	927	106	204	444	648
COURTAOULT	100%	836	99	836	99	184	415	599
COUSSEGREY	100%	1616	181	1616	181	355	758	1114
CUSSANGY	100%	2139	224	2139	224	470	939	1409
DAVREY	100%	966	264	966	264	212	1106	1319
EAUX-PUISEAUX	100%	861	238	861	238	189	997	1187
ERVY-LE-CHATEL	100%	2139	1234	2139	1234	470	5171	5641
ETOURVY	100%	1541	205	1541	205	339	859	1198
LA LOGE-PLOMBLIN	100%	522	66	522	66	115	277	391
LAGESSE	100%	1257	203	1257	203	276	851	1127
LANTAGES	17%	1887	258	313	43	69	179	248
LES CROUTES	100%	711	112	711	112	156	469	626
LES GRANGES	100%	161	80	161	80	35	335	371
LES LOGES-MARGUERON	82%	3121	255	2563	209	563	877	1441
LIGNIERES	100%	2579	246	2579	246	567	1031	1598
MAISONS-LES-CHAOURCE	65%	585	185	381	121	84	505	589
MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	100%	1512	329	1512	329	332	1379	1711
METZ-ROBERT	100%	426	57	426	57	94	239	332
MONTFEY	100%	1149	139	1149	139	252	582	835
MONTIGNY-LES-MONTS	100%	1463	262	1463	262	321	1098	1419
PRASLIN	12%	1198	92	140	11	31	45	76
PRUSY	100%	395	105	395	105	87	440	527
RACINES	100%	750	173	750	173	165	725	890
SAINTE-PHAL	85%	3327	535	2827	455	621	1905	2527
TURGY	100%	997	47	997	47	219	197	416
VALLIERES	100%	834	148	834	148	183	620	803
VANLAY	100%	2591	329	2591	329	569	1379	1948
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	100%	335	194	335	194	74	813	887
VILLIERS-LE-BOIS	17%	516	99	86	17	19	69	88
VOSNON	92%	1283	230	1179	211	259	886	1145
<b>CC DU FLORENTINOIS + CC DE SEIGNELAY-BRIENON (24)</b>				<b>34664</b>	<b>17925</b>	<b>7617</b>	<b>75117</b>	<b>82734</b>
BELLECHAUME	83%	2451	444	2031	368	446	1542	1988
BEUGNON	100%	770	341	770	341	169	1429	1598
BRIENON-SUR-ARMANCON	100%	2587	3205	2587	3205	568	13431	13999
BUTTEAUX	100%	755	277	755	277	166	1161	1327
CHAILLEY	75%	1651	563	1243	424	273	1777	2050
CHAMPLOST	91%	2294	838	2085	762	458	3191	3649
CHEU	100%	761	556	761	556	167	2330	2497
ESNON	100%	1205	399	1205	399	265	1672	1937
GERMIGNY	100%	1187	573	1187	573	261	2401	2662
JAULGES	93%	1235	478	1149	445	252	1863	2116
LASSON	100%	707	126	707	126	155	528	683
MERCY	100%	266	84	266	84	58	352	410
MONT-SAINT-SULPICE	56%	1962	836	1107	472	243	1976	2219
NEUVY-SAUTOUR	100%	1906	1006	1906	1006	419	4216	4634
ORMOY	54%	1333	741	718	399	158	1672	1829
PAROY-EN-OTHE	100%	532	210	532	210	117	880	997
PERCEY	100%	956	251	956	251	210	1052	1262
SAINT-FLORENTIN	100%	2860	4773	2860	4773	628	20001	20630
SORMERY	46%	3056	363	1411	168	310	702	1013
SOUMAINTRAIN	100%	1061	201	1061	201	233	842	1075
TURNY	87%	2487	742	2155	643	474	2695	3168
VENIZY	72%	4368	948	3166	687	696	2880	3575
VERGIGNY	79%	3801	1588	2991	1249	657	5236	5893
VILLIERS-VINEUX	94%	1118	326	1055	308	232	1289	1521

COMMUNE	Surface sur BV (%)	Surface (ha) INSEE	Pop INSEE 2013	Surface retenue (ha) INSEE	Pop INSEE 2013 BV	Part Surface	Part Habitants	Total cotisation 2017
<b>CC DU JOVINIEN (2)</b>				<b>2345</b>	<b>367</b>	<b>515</b>	<b>1537</b>	<b>2052</b>
BRION	12%	1650	618	193	72	42	303	346
BUSSY-EN-OTHE	38%	5650	773	2152	294	473	1234	1707
<b>CC DU PAYS CHABLISIEN (3)</b>				<b>2322</b>	<b>816</b>	<b>510</b>	<b>3421</b>	<b>3931</b>
CARISEY	100%	1129	376	1129	376	248	1576	1824
LIGNY-LE-CHATEL	28%	2748	1340	771	376	169	1575	1745
MERE	36%	1186	181	422	64	93	270	363
<b>CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE (48)</b>				<b>64149</b>	<b>16515</b>	<b>14096</b>	<b>69208</b>	<b>83304</b>
AISY-SUR-ARMANCON	100%	1797	257	1797	257	395	1077	1472
ANCY-LE-FRANC	100%	1965	979	1965	979	432	4102	4534
ANCY-LE-LIBRE	100%	2165	191	2165	191	476	800	1276
ARGENTENAY	100%	507	94	507	94	111	394	505
ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON	72%	3051	230	2201	166	484	695	1179
BAON	100%	857	80	857	80	188	335	524
BERNOUIL	100%	455	122	455	122	100	511	611
CHASSIGNELLES	100%	1300	337	1300	337	286	1412	1698
CHENEY	100%	595	270	595	270	131	1131	1262
COLLAN	62%	1316	184	818	114	180	480	659
CRUZY-LE-CHATEL	58%	5952	290	3426	167	753	699	1452
CRY	100%	1116	183	1116	183	245	767	1012
DANNEMOINE	100%	1028	498	1028	498	226	2087	2313
DYE	89%	1700	202	1517	180	333	755	1088
EPINEUIL	100%	621	641	621	641	136	2686	2823
FLOGNY-LA-CHAPELLE	100%	2375	1045	2375	1045	522	4379	4901
FULVY	100%	381	136	381	136	84	570	654
GLAND	100%	1667	38	1661	38	365	159	524
JUNAY	100%	363	93	363	93	80	390	469
LEZINNES	100%	1596	761	1596	761	351	3189	3540
MELISEY	100%	2217	288	2217	288	487	1207	1694
MOLOSMES	100%	2451	187	2451	187	539	784	1322
NUITS	100%	1158	414	1158	414	254	1735	1989
PACY-SUR-ARMANCON	81%	1335	196	1086	159	239	668	906
PERRIGNY-SUR-ARMANCON	100%	1404	131	1404	131	309	549	857
PIMELLES	100%	991	59	991	59	218	247	465
QUINCEROT	100%	395	105	395	105	87	440	527
RAVIERES	97%	2185	858	2112	829	464	3476	3940
ROFFEY	100%	855	146	855	146	188	612	800
RUGNY	100%	1389	83	1389	83	305	348	653
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON	100%	1411	133	1411	133	310	557	867
SAMBOURG	20%	1244	86	243	17	53	70	124
SENNEVOY-LE-HAUT	63%	884	113	553	71	122	296	418
SERRIGNY	98%	750	124	738	122	162	512	674
STIGNY	99%	1786	119	1769	118	389	494	883
TANLAY	100%	3866	1095	3866	1095	850	4589	5438
THOREY	100%	693	40	693	40	152	168	320
TISSEY	100%	597	103	597	103	131	432	563
TONNERRE	100%	5827	5179	5827	5179	1280	21703	22983
TRICHEY	100%	661	39	661	39	145	163	309
TRONCHOY	100%	659	138	659	138	145	578	723
VEZANNES	97%	901	48	875	47	192	195	388
VEZINNES	100%	630	184	630	184	138	771	909
VILLIERS-LES-HAUTS	99%	1912	153	1894	152	416	635	1052
VILLON	87%	942	99	816	86	179	359	538
VIREAUX	86%	1458	139	1259	120	277	503	780
VIVIERS	39%	918	142	357	55	78	231	310
YROUERRE	35%	1428	182	499	64	110	266	376
<b>CC DE LA BUTTE DE THIL + CC DE VITTEAUX + CC DU SINEMURIEN (62)</b>				<b>54418</b>	<b>12407</b>	<b>11958</b>	<b>51992</b>	<b>63950</b>
ARNAY-SOUS-VITTEAUX	100%	1214	110	1214	110	267	461	728
AVOSNES	100%	1154	83	1154	83	254	348	601
BARD-LES-EPOISSES	100%	354	59	354	59	78	247	325
BEURIZOT	100%	1450	124	1450	124	319	520	838
BOUSSEY	100%	557	31	557	31	122	130	252
BRAIN	100%	413	32	413	32	91	134	225
BRAUX	100%	1284	162	1284	162	282	679	961
BRIANNY	100%	753	106	753	106	165	444	610
CHAMPRENAULT	100%	418	32	418	32	92	134	226
CHARIGNY	100%	307	34	307	34	67	142	210
CHARNY	93%	780	34	726	32	160	133	292
CHASSEY	100%	665	93	665	93	146	390	536
CHEVANNAY	100%	716	51	716	51	157	214	371
CLAMEREY	100%	1208	187	1208	187	265	784	1049
CORROMBLES	62%	1146	243	714	151	157	635	792
CORSAINT	76%	2037	157	1555	120	342	502	844
COURCELLES-LES-SEMUR	53%	1203	248	640	132	141	553	694
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	100%	1036	85	1036	85	228	356	584
FLEE	100%	1174	176	1174	176	258	738	996
FONTANGY	41%	1761	162	718	66	158	277	434

COMMUNE	Surface sur BV (%)	Surface (ha) INSEE	Pop INSEE 2013	Surface retenue (ha) INSEE	Pop INSEE 2013 BV	Part Surface	Part Habitants	Total cotisation 2017
FORLEANS	22%	710	116	155	25	34	106	140
GENAY	100%	1382	364	1382	364	304	1525	1829
GISSEY-LE-VIEIL	100%	838	107	838	107	184	448	633
JEUX-LES-BARD	100%	325	52	325	52	71	218	289
JUILLY	100%	446	43	446	43	98	180	278
LANTILLY	100%	926	107	926	107	203	448	652
MAGNY-LA-VILLE	100%	369	76	369	76	81	318	400
MARCELLOIS	100%	366	45	366	45	80	189	269
MARCIGNY-SOUS-THIL	100%	497	66	497	66	109	277	386
MARCILLY-ET-DRACY	100%	865	110	865	110	190	461	651
MASSINGY-LES-SEMUR	100%	843	185	843	185	185	775	960
MASSINGY-LES-VITTEAUX	100%	927	92	927	92	204	386	589
MILLERY	100%	2086	384	2086	384	458	1609	2068
MONTIGNY-SUR-ARMANCON	100%	812	160	812	160	178	670	849
NAN-SOUS-THIL	98%	1099	203	1074	198	236	831	1068
NOIDAN	100%	787	80	787	80	173	335	508
NORMIER	100%	510	49	510	49	112	205	317
PONT-ET-MASSENE	100%	611	211	611	211	134	884	1018
POSANGES	100%	580	67	580	67	127	281	408
PRECY-SOUS-THIL	27%	863	800	233	216	51	907	958
ROILLY	100%	451	42	449	42	99	175	274
SAFFRES	100%	1243	135	1243	135	273	566	839
SAINTE-COLOMBE	100%	629	60	629	60	138	251	390
SAINT-EUPHRONE	100%	1104	205	1104	205	243	859	1102
SAINT-HELIER	100%	393	43	393	43	86	180	267
SAINT-MESMIN	100%	1762	143	1762	143	387	599	986
SAINT-THIBAULT	100%	1235	164	1235	164	271	687	959
SEMUR-EN-AUXOIS	100%	1914	4506	1914	4506	421	18882	19303
SOUHEY	100%	277	95	277	95	61	398	459
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	100%	1461	148	1461	148	321	620	941
THOREY-SOUS-CHARNY	100%	1154	172	1154	172	254	721	974
TORCY-ET-POULIGNY	100%	1031	195	1031	195	227	817	1044
UNCEY-LE-FRANC	100%	952	45	952	45	209	189	398
VELOGNY	100%	403	38	403	38	89	159	248
VESVRES	100%	415	25	415	25	91	105	196
VIC-DE-CHASSENAY	73%	2647	226	1923	164	423	688	1111
VILLARS-ET-VILLENOTTE	100%	752	180	752	180	165	754	920
VILLEBERNY	100%	1290	92	1290	92	283	386	669
VILLEFERRY	100%	330	31	330	31	73	130	202
VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY	100%	324	93	324	93	71	390	461
VILLY-EN-AUXOIS	100%	1617	225	1617	225	355	943	1298
VITTEAUX	100%	2070	1102	2070	1102	455	4618	5073
<b>CC DE L'AUXOIS SUD + CC DE BIGNY-SUR-OUCHE (11)</b>				<b>9167</b>	<b>2668</b>	<b>2014</b>	<b>11181</b>	<b>13195</b>
BELLENOT-SOUS-POUILLY	100%	1463	252	1463	252	321	1056	1377
BLANCEY	100%	673	70	673	70	148	293	441
CHAILLY-SUR-ARMANCON	85%	1865	269	1587	229	349	959	1308
CHATELLENOT	56%	1152	150	643	84	141	351	492
CIVRY-EN-MONTAGNE	69%	770	120	529	82	116	345	461
EGUILLY	100%	569	32	569	32	125	134	259
MARTROIS	100%	759	66	759	66	167	277	443
MEILLY-SUR-ROUVRES	27%	1491	189	406	51	89	216	305
MONT-SAINT-JEAN	10%	2766	259	290	27	64	114	178
POUILLY-EN-AUXOIS	94%	1012	1666	951	1566	209	6563	6772
THOISY-LE-DESERT	99%	1306	210	1296	208	285	874	1158
<b>CC DU MONTBARDOIS (30)</b>				<b>33482</b>	<b>10138</b>	<b>7357</b>	<b>42485</b>	<b>49842</b>
ARRANS	100%	1052	72	1052	72	231	302	533
ASNIERES-EN-MONTAGNE	100%	2847	195	2847	195	626	817	1443
ATHIE	100%	592	83	592	83	130	348	478
BENOISEY	100%	580	87	580	87	127	365	492
BUFFON	100%	888	168	888	168	195	704	899
CHAMP-D'OISEAU	100%	483	84	483	84	106	352	458
COURCELLES-LES-MONTBARD	100%	612	86	612	86	134	360	495
CREPAND	100%	579	353	579	353	127	1479	1606
ERINGES	100%	601	79	601	79	132	331	463
FAIN-LES-MONTBARD	100%	748	314	748	314	164	1316	1480
FAIN-LES-MOUTIERS	100%	975	157	975	157	214	658	872
FRESNES	100%	1307	181	1307	181	287	758	1046
LUCENAY-LE-DUC	76%	2881	215	2201	164	484	688	1172
MARMAGNE	93%	1289	245	1200	228	264	956	1220
MONTBARD	87%	4637	5543	4028	4815	885	20178	21063
MONTIGNY-MONTFORT	100%	1713	309	1713	309	376	1295	1671
MOUTIERS-SAINT-JEAN	100%	496	249	496	249	109	1043	1152
NOGENT-LES-MONTBARD	100%	645	164	645	164	142	687	829
PLANAY	29%	872	81	250	23	55	97	152
QUINCEROT	100%	395	105	395	105	87	440	527
QUINCY-LE-VICOMTE	100%	1903	208	1903	208	418	872	1290
ROUGEMONT	100%	952	177	952	177	209	742	951



COMMUNE	Surface sur BV (%)	Surface (ha) INSEE	Pop INSEE 2013	Surface retenue (ha) INSEE	Pop INSEE 2013 BV	Part Surface	Part Habitants	Total cotisation 2017
SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY	100%	498	105	498	105	109	440	549
SAINT-REMY	100%	1382	772	1382	772	304	3235	3539
SEIGNY	100%	799	161	799	161	176	675	850
SENAILLY	100%	928	150	928	150	204	629	832
TOUILLON	56%	3698	465	2059	259	452	1085	1537
VERDONNET	56%	1804	92	1016	52	223	217	440
VILLAINES-LES-PREVOTES	100%	1078	146	1078	146	237	612	849
VISERNY	100%	675	192	675	192	148	805	953
<b>CC DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA VALLEE DE LA SEINE (24)</b>				<b>28585</b>	<b>7736</b>	<b>6281</b>	<b>32417</b>	<b>38699</b>
ALISE-SAINTE-REINE	100%	383	608	383	608	84	2548	2632
BOUX-SOUS-SALMAISE	100%	1464	139	1464	139	322	582	904
BUSSY-LE-GRAND	100%	2969	323	2962	322	651	1350	2001
CHARENCEY	100%	484	28	484	28	106	117	224
CORPOYER-LA-CHAPELLE	71%	416	18	296	13	65	54	119
DARCEY	92%	1891	346	1743	319	383	1337	1720
FLAVIGNY-SUR-OZERAIN	100%	2779	311	2779	311	611	1303	1914
FROLOIS	58%	3477	172	2030	100	446	421	867
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	100%	1029	96	1029	96	226	402	628
GRESIGNY-SAINTE-REINE	100%	710	151	710	151	156	633	789
GRIGNON	100%	1168	254	1168	254	257	1064	1321
HAUTEROCHE	100%	1328	76	1328	76	292	318	610
JAILLY-LES-MOULINS	100%	929	100	929	100	204	419	623
LA ROCHE-VANNEAU	100%	1319	154	1319	154	290	645	935
LA VILLENEUVE-LES-CONVERS	17%	888	43	150	7	33	30	63
MARIGNY-LE-CAHOUET	100%	1928	323	1928	323	424	1354	1777
MENETREUX-LE-PITTOIS	100%	662	464	662	464	145	1944	2090
MUSSY-LA-FOSSE	100%	445	74	445	74	98	310	408
POUILLENAY	100%	1504	611	1504	611	330	2560	2891
SALMAISE	100%	1312	139	1312	139	288	582	871
SOURCE-SEINE	66%	1642	59	1092	39	240	164	404
THENISSEY	100%	1025	121	1025	121	225	507	732
VENAREY-LES-LAUMES	100%	1023	2959	1023	2959	225	12400	12624
VERREY-SOUS-SALMAISE	100%	821	327	821	327	180	1370	1551
<b>CC FORÊTS, SEINE ET SUZON (4)</b>				<b>3855</b>	<b>448</b>	<b>847</b>	<b>1879</b>	<b>2726</b>
BLIGNY-LE-SEC	71%	1661	164	1175	116	258	486	744
TROUHOUT	72%	940	109	676	78	149	329	477
TURCEY	100%	1245	195	1245	195	274	817	1091
VILLOTTE-SAINT-SEINE	100%	759	59	759	59	167	247	414
<b>CC OUCHE-MONTAGNE (11)</b>				<b>8012</b>	<b>2097</b>	<b>1761</b>	<b>8789</b>	<b>10550</b>
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	86%	793	154	685	133	151	558	708
BLAISY-BAS	100%	1327	722	1327	722	292	3026	3317
BLAISY-HAUT	73%	831	129	604	94	133	393	526
BUSSY-LA-PESLE	100%	1147	73	1145	73	252	305	557
DREE	100%	514	50	514	50	113	210	322
ECHANNAY	11%	718	127	77	14	17	57	74
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	100%	1416	100	1416	100	311	419	730
SAINT-ANTHOT	100%	411	75	411	75	90	314	405
SOMBERNON	67%	1322	983	882	656	194	2749	2943
VERREY-SOUS-DREE	100%	344	67	344	67	76	281	356
VIEILMOULIN	100%	606	114	606	114	133	478	611
<b>TOTAL</b>				<b>302689</b>	<b>89944</b>	<b>66513</b>	<b>376909</b>	<b>443422</b>

### III. PÔLE GEMAPI

- Aménagement du ruisseau du Landion dans la traversée d'Etourvy

Afin de répondre à une problématique d'envasement du Landion (plan d'eau et moulin communal), la commune d'Etourvy a sollicité le SMBVA (demande formalisée par délibération). Suite à divers échanges avec la municipalité, un aménagement de principe a été arrêté : la restauration du Landion vers un fonctionnement naturel dans la traversée du bourg avec mise en valeur du site et du plan d'eau et conservation de l'usage touristique du moulin :

- Remise du Landion en dérivation du plan d'eau,
- Aménagement d'une zone humide dans le plan d'eau,
- Restauration morphologique du Landion à l'amont et à l'aval du moulin afin d'améliorer son fonctionnement.

Il est à noter qu'aucun ouvrage historique du moulin ne sera modifié ou supprimé et que ce dernier continuera à être alimenté par des sources pour satisfaire l'usage touristique du site.

Cette opération a pour objectif l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau sur ce secteur où la *Truite fario* est présente et se reproduit.

L'opération estimée à 50 000 € et est éligible à une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 80 ou 95 % :

Ainsi, pour mener à bien cette opération, Monsieur le Président propose que le S.M.B.V.A. soit Maître d'ouvrage de l'opération.

Contexte :

- Animation en interne via des échanges autour des propriétaires et des élus ;
- Montage des dossiers et suivi des travaux en interne ;

Il sera proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de :

- ACCEPTER que le SMBVA soit Maître d'ouvrage de cette opération sous réserve du financement ;
- ACCEPTER que le SMBVA réalise tous les dossiers réglementaires concernant cette opération ;
- SOLLICITER la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre financeur potentiel pour bénéficier des taux de subvention maximum ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération (démarches administratives...);

## • Aménagement de l'Armançon dans la traversée de Tonnerre

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF-DCPP-SE-2016-473 du 3 octobre 2016 autorisant le SMBVA à réaliser les travaux d'arasement de 2 ouvrages (dit des services techniques et dit de Saint Nicolas) sur l'Armançon à Tonnerre, le SMBVA a entrepris les travaux.

Cet arrêté a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon.

Après examen de ce recours, il s'avère qu'un vice de procédure s'est produit lors du cheminement administratif du dossier. En effet, suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur, M. le Préfet de l'Yonne a pris l'arrêté portant autorisation des travaux sans que le Comité Syndical ait délibéré pour confirmer son engagement à poursuivre cette opération. De ce fait, un nouvel arrêté préfectoral portant abrogation de l'autorisation de réaliser les travaux vient d'être pris.

Le Président proposera au Comité Syndical de solliciter la reconnaissance de l'intérêt général et environnemental de cette opération et de demander l'autorisation de finaliser l'opération :

Considérant que :

- Le projet a reçu l'approbation de 2 conseils municipaux successifs au cours de sa définition ;
- Le projet a fait l'objet de concertation et d'information au cours de son élaboration (intégration des associations au comité de pilotage, plusieurs réunions publiques, information des riverains concernés...) ;
- Le projet a eu l'approbation de la totalité des membres du comité de pilotage hormis l'association ARPENT ;
- L'arasement d'ouvrage est le scénario écologiquement le plus ambitieux en termes de restauration de la continuité écologique mais aussi en se rapprochant le plus possible du fonctionnement naturel des cours d'eau (suppression de l'effet retenue, rétablissement d'un libre écoulement du cours d'eau) ;
- L'ensemble des usages et enjeux locaux ont été intégrés au projet (stabilité des ponts, puits des riverains, stabilité de berge) et qu'il est prévu, comme sur tout aménagement similaire, des mesures d'accompagnement au besoin pour ajuster et abonder le projet initial (protection de berge, épis, protection de pont, recréusement de puits, végétalisation...) ;
- Les propriétaires respectifs des 2 ouvrages ont sollicité le SMBVA pour les aider à mettre aux normes leur ouvrage dans le cadre de la loi sur le rétablissement de la continuité écologique. Dans ce cadre, ils ont notamment renoncé à leur droit d'eau (abrogation) ;
- Soucieux de la bonne utilisation des fonds publics généraux et locaux, les scénarii choisis sont les moins onéreux et les mieux subventionnés ;
- Le premier rendu des travaux réalisés est très satisfaisant et conforme à ce qui avait été projeté ;
- Les échanges suscités par ce projet ont permis d'expliquer l'intérêt d'une telle opération et de la repositionner dans le contexte local de la traversée de Tonnerre : la production d'hydroélectricité est déjà présente sur un bras dérivé, les aménagements sont donc

réalisés sur l'Armançon après les prélèvements règlementés pour cet usage (droit d'eau, débit réservé).

- Les échanges ont également permis de resituer la démarche dans le contexte global de la gestion des cours d'eau qui consiste à se rapprocher de leur fonctionnement naturel ;

Il sera proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de :

- CONFIRMER son engagement à la conduite de ces travaux afin de finaliser cette opération ;
- AFFIRMER la volonté de régulariser la situation administrative ;
- SOLLICITER la Préfecture pour mettre en œuvre la procédure nécessaire.

## • Aménagement de la mare communale de Vezannes

Suite à la sollicitation de la commune de Vézannes pour intervenir sur une mare communale, un projet de réaménagement a été proposé par le SMBVA.

L'opération identifiée consiste à reprofiler la mare, à conforter sa mise en dérivation du Cléon et à végétaliser l'ensemble de l'aménagement.

Contexte :

- Opération initiée suite à une sollicitation de la commune ;
- En concertation avec la municipalité, définition de l'action à mener, montage des dossiers et suivi des travaux en interne ;
- Crédits inscrits au BP 2017 : 8 000 €.

Après en avoir délibéré, il sera proposé au Comité Syndical de :

- ACCEPTER que le SMBVA porte la maîtrise d'ouvrage de cette opération sous réserve du financement ;
- DEMANDER le lancement d'une mise en concurrence pour les travaux ;
- SOLLICITER la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre financeur potentiel pour bénéficier des taux de subvention maximum ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération (convention, démarches administratives et réglementaire...) ;
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 ;

## • Acquisition de tablettes

Les missions confiées à certains agents du SMBVA nécessitent le relevé de nombreuses données sur le terrain. Pour plus d'efficacité, ces données doivent être géo-référencées, afin de pouvoir alimenter le système d'information géographique (SIG) du Syndicat.

Les deux GPS qu'utilisaient les agents, sont aujourd'hui hors d'usage.

Les tablettes tactiles GPS sont actuellement les outils les plus efficaces pour répondre à ces besoins.

Il s'avère donc nécessaire, afin de renouveler ces matériels et permettre un gain de temps dans l'acquisition, la saisie et la mise en forme des données, d'acquiescer ces outils adaptés.

Le coût estimatif est de 8000 € HT.

Il sera proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de :

- DEMANDER le lancement d'une mise en concurrence pour l'achat de deux tablettes numériques GPS, les logiciels et la formation ad hoc ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIRE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017 en investissement.

## IV. PÔLE ANIMATION

- **Acquisition de données préalables aux études d'hydrologie de bassin versant**

VU la délibération du comité syndical du 29 novembre 2016 relative à la création d'un poste de chargé de mission « hydrologie de bassins versants »,

Afin de permettre au futur chargé de mission de commencer l'étude, l'installation de stations de mesure de débits et des prélèvements de qualité des eaux sur des sous bassins versants encore non équipés est nécessaire.

### Contexte :

Après avoir recensé les données pré-existantes (données de la banque hydro nationale sur les stations de débit existantes, analyses de qualité des eaux superficielles conduites par différentes structures (AESN, fédération de pêche, communes...), des données supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien les diagnostics de sous bassins versants par le chargé de mission. En vue d'élaborer un outil reproductible sur d'autres bassins, les objectifs recherchés concernent l'amélioration des transferts d'eau et de polluants entre les lieux de productions et les milieux récepteurs à l'aval. Une fois les diagnostics établis, des propositions d'aménagements du bassin versant en hydraulique douce suivront. Ces diagnostics de bassin versant aborderont les thèmes transversaux de qualité et de quantité.

Aussi, des chroniques de débits sur les bassins du Cléon et de la Louesme seront nécessaires. Ces mesures de débits seraient assorties de mesures pluviométriques ainsi que de campagnes de prélèvement avec analyses qualitatives.

Ce projet est estimé à 50 000€ TTC, afin de mener à bien l'instrumentation quantitative et les prélèvements qualitatifs (MES, Nitrates, phytosanitaires). Cette étude complémentaire est éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, il sera proposé aux délégués que le Comité Syndical :

- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre financeur potentiel pour bénéficier des taux de subvention maximum ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération (devis, démarches administratives et réglementaires...), sous réserve de l'accord de la commission MAPA sur le choix du prestataire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### • Contrat d'animation agricole avec la C.A.A.P.R.E.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 2°),

VU l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2015/0532 portant fin d'exercice des compétences du SIRTAVA,

VU l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2015/0530 portant création et statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon,

VU la délibération n°34-2013 du 10 octobre 2013 approuvant le portage d'un Contrat Global sur le bassin de l'Armançon par le S.I.R.T.A.V.A.,

VU la délibération n°35-2016 du 20 avril 2016 approuvant le Contrat d'Animation de la CAAPRE

A l'occasion de l'élaboration du Contrat Global Armançon, il a été convenu que la structure porteuse du Contrat participe au financement de la Cellule d'Animation Agricole Pour la Ressource en Eau (C.A.A.P.R.E.) portée par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or qui prend en charge une partie de l'animation du Contrat Global. Cette participation s'élève à 2 500 € par an.

Le Syndicat, en tant que partenaire, participe au pilotage de cette cellule avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau du Chatillonnais. Un contrat d'animation pluriannuel définit les missions entendues par les différentes parties ainsi que les indicateurs d'évaluation. Les objectifs de résultats sont définis annuellement en comité de pilotage. Les signataires du Contrat d'Animation s'engagent à financer une partie de la cellule d'animation.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver ce principe de partenariat.

Après en avoir délibéré, il sera proposé aux délégués que le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager une participation financière à hauteur de 2500 € et à signer toutes pièces utiles pour ce faire ;
- DISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

- **Mise à disposition de la responsable du pôle animation au profit du S.D.D.E.A.**

Dans le cadre des évolutions règlementaires sur l'exercice des compétences en matière de gestion de l'eau, le Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (S.D.D.E.A.) devient maître d'ouvrage sur une grande partie du Département de l'Aube.

Désigné pour le développement du Schéma d'Aménagement des Eaux de la Bassée ainsi que le portage d'un Contrat Global, maître d'ouvrage en matière de GEMAPI, le S.D.D.E.A. a sollicité le SMBVA afin de bénéficier de l'appui de la responsable du pôle animation pour le développement de ces nouveaux outils.

Monsieur le Président proposera que, dans un premier temps, cet appui se formalise par une mise à disposition à hauteur maximum de 20 % du temps de travail de l'agent sur le premier semestre 2017. Une nouvelle évaluation du besoin sera procédée à l'issue de cette période.

Après en avoir délibéré, il sera proposé au Comité Syndical de :

- ACCEPTER la mise à disposition de la responsable du pôle Animation au profit du S.D.D.E.A. à hauteur de 20% maximum de son temps de travail sur le 1<sup>er</sup> semestre. ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférant ;
- DIRE que les crédits seront prévus au Budget 2017.

- **Demande de financement pour l'organisation de la convention Armançon.**

A la suite de la suggestion de plusieurs maîtres d'ouvrage du bassin versant, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a demandé au SMBVA de tenir une journée d'échanges réunissant l'ensemble des intervenants sur la gestion de l'eau (gestionnaires d'eau potable, d'assainissement, de milieux, etc.). Cette journée sera l'occasion d'aborder les enjeux d'une gestion intégrée et coordonnée de l'eau, telle que la déclinent les programmations du C.G.A. et du P.A.P.I.. Cet évènement se tiendra à la fin du premier semestre.

En tant que secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau, le SMBVA assumera l'organisation logistique de cet évènement dont le coût est évalué à 5000€, relevant des dépenses liées à la location de la salle, à la réception des participants, à la production de documents de communication ainsi qu'au défraiement des intervenants.

L'organisation de ce type d'évènement est éligible au soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, il sera proposé au Comité Syndical de :

- ACCEPTER l'organisation de la Convention Armançon pour un budget de 5 000 €. ;
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des dépenses éligibles ;
- AUTORISER Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces utiles ;
- DIRE que les crédits seront prévus au Budget 2017.

## V. PÔLE ADMINISTRATIF

### • Prestation juridique en vue des évolutions de gouvernance

La réglementation prévoit que les communautés de communes se voient confiées automatiquement la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, un mécanisme automatique de « représentation-substitution » s'opèrera et entraînera un retrait des communes de la composition du Comité Syndical au projet des communautés de communes. Cette étape politique est importante pour le Syndicat de l'Armançon. Le bureau restreint a défini un calendrier de travail qui sera proposé aux organes exécutifs des intercommunalités. Pour mener à bien ces échanges, il est proposé de recourir à un accompagnement extérieur sur les aspects juridiques. Cette prestation est estimée à 10 000 € et est éligible à une subvention de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Après en avoir délibéré, il sera proposé au Comité Syndical de :

- ACCEPTER le recours à un accompagnement juridique estimé à 10 000 €. ;
- AUTORISER Monsieur le Président à solliciter un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des dépenses éligibles ;
- AUTORISER le bureau restreint à choisir le prestataire dans la limite du budget alloué ;
- AUTORISER Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces utiles ;
- DIRE que les crédits seront prévus au Budget 2017.

### • Demande de subvention pour la communication

Le Comité Syndical a décidé que soient développés de nouveaux outils et supports de communication à destination des délégués du Syndicat et du grand public. De plus, il convient de formaliser des livrables diffusables suite aux travaux du Débat sur l'ambition du SMBVA et sur les évolutions de gouvernance.

Plutôt que de recourir à une prestation extérieure, il est proposé que cette démarche soit menée en régie.

Au regard du temps de travail à affecter à ces démarches, le montant prévisionnel en régie s'élève à 7 500 €. L'Agence de l'Eau est susceptible de financer les opérations de communication à hauteur de 80 %.

Aussi, après en avoir délibéré, M. le Président proposera au Comité Syndical de :

- ACCEPTER le développement des outils et support de communication pour un montant de 7 500 €. ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des dépenses éligibles ;
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces utiles ;
- DIRE que les crédits sont prévus au Budget 2017.



- **Approbation du rapport d'activité 2016**

Le Président du S.M.B.V.A. doit adresser aux collectivités adhérentes au syndicat un rapport retraçant l'activité de l'établissement chaque année avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire (ou président) au conseil municipal (ou communautaire) en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune (ou communauté de communes) à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Pour l'année 2017, le bureau a souhaité qu'il soit adressé en même temps que le vote du Budget Primitif.

Le projet de rapport d'activité est consultable sur le site internet du Syndicat de l'Armançon ([www.bassin-armancon.fr](http://www.bassin-armancon.fr)) et a été transmis sous format pdf par courriel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical sera invité à adopter une délibération attestant la production et la présentation du dit-rapport.

Vos interlocutrices pour plus de renseignements :

**Djamila BOUFELAH**

Secrétariat

03.86.55.40.00

[secretariat@bassin-armancon.fr](mailto:secretariat@bassin-armancon.fr)

**Lucile GAILLARD**

Direction

03.86.55.40.01

[sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)